



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Commission sportive Pv du 24 avril 2023

Par échange de messagerie

Présents : Yvan Cueff, Marc Gilles, Claude Gonin, Jean-Yves Le Droff Alain Quéau, Jean Pierre Séné, Yves Sizun.

Absent, excusé :

1- Réserves - Litiges :

Match de District 1 poule C – Plouvorn Ag 3 – St Pol Stade 1 du 16 avril 2023

Courriel du club de St Pol de Leon en date du 16 avril, confirmant la réserve d'avant match ainsi stipulée : « La réserve d'avant-match portait sur la qualification de l'ensemble de l'équipe de Plouvorn car nous doutons que plus de 4 joueurs ont joué plus de 10 matchs en niveau supérieur ».

Cette réserve n'apparaît pas sur la feuille de match suite à une mauvaise manipulation de la tablette. Celle-ci a bien été confirmée par l'arbitre officiel de la rencontre.

La Commission Sportive après vérification des feuilles de match des équipes 1 et 2 de Plouvorn Ag, constate que seuls 2 joueurs ont participé à plus de 10 rencontres en équipes supérieures (Le Tannou Maelvin 15 matchs, et Olier Evan 11 matchs).

Par conséquent, la Commission Sportive dit tous les joueurs régulièrement qualifiés pour participer à la rencontre de D1 C, rejette la réclamation du club de St Pol Stade, homologue le résultat acquis sur le terrain, et porte au compte du club de St Pol Stade un droit de confirmation de réserve de 30,00 € conformément à l'article 94.1 des règlements généraux de la LBF.

- Plouvorn Ag 3	3 points	3 buts
- St Pol Stade 1	0 point	1 but

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

Match de District 1 poule C – Lampaul Guimiliau Fc Enclos 1 – Guiclan Plouenan Fc 2 du 16 avril 2023

Réserves du club de Lampaul Guimiliau Fc Enclos 1 ainsi stipulées : « Je soussigné(e) ROZEC ANTHONY licence n° 2267724756 Capitaine du club FC DES ENCLOS GUIMILIAU-LAMPAUL formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club GUICLAN PLOUENAN FOOTBALL CLUB, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club GUICLAN PLOUENAN FOOTBALL CLUB (5 dernières journées.»

Ces réserves ne figurent pas sur la FMI suite à une mauvaise manipulation, mais l'arbitre de la rencontre a bien confirmé que celles-ci avaient bien été posées avant la rencontre.

Réserves confirmées par la messagerie officielle du club de Guim Lamp Fc Enclos le 18 avril 2023.

La Commission Sportive après vérification des feuilles de match de l'équipes 1 Guiclan Plouenan Fc, constate que seuls 3 joueurs ont participé à plus de 10 rencontres en équipes supérieures (Le Merrer Ludovic 18 matchs, Le Traon Johan 13 matchs et Yvin Jean Baptiste 13 matchs).

Par conséquent, la Commission Sportive dit tous les joueurs régulièrement qualifiés pour participer à la rencontre de D1 C, rejette la réclamation du club de Lampaul Guimiliau Fc des Enclos, homologue le résultat acquis sur le terrain, et porte au compte du club de Lampaul Guimiliau Fc des Enclos un droit de confirmation de réserve de 30,00 € conformément à l'article 94.1 des règlements généraux de la LBF.

- Lampaul Guimiliau Fc Enclos 1 0 point 1 but
- Guiclan Plouenan Fc 2 3 points 2 buts

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

Match de District 4 Elite poule D – Le Ponthou Es Douron 2 – Guerlesquin 2 du 16 avril 2023

La transmission de la FMI a été effectuée le dimanche 16 avril à 13h05, alors que le match avait lieu à 13h30. Après demande d'explication au club de l'Es Douron, celui-ci a reconnu avoir rédigé une fausse feuille de match en raison d'un effectif insuffisant de l'équipe de Guerlesquin 2, et avoir disputé une rencontre amicale.

Par conséquent, la Commission Sportive donne match perdu par pénalité aux 2 équipes.

- Le Ponthou Es Douron 2 -1 point 0 but
- Guerlesquin 2 -1 point 0 but

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

2- Championnat :

FMI ou feuille de match papier non transmise dans les délais

Conformément à l'article 62.6 des règlements généraux de la LBF, la Commission Sportive porte au compte des clubs fautifs (équipe recevante) l'amende réglementaire de 25,00 €,

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur
16/04/2023	District 2 F	Plounevezel T 1	Pleyben Stade 1
16/04/2023	District 2 H	Ergue Gaberic Am 2	Concarneau Us 4
16/04/2023	District 2 H	St Evarzec Us 2	Ergue Gaberic Paotred 3

3 - Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.**

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

(Les clubs doivent prendre contact avec les permanents de la Commission Sportive et de la Commission des Arbitres, dont les coordonnées sont indiquées sur le site du District chaque week-end)

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
23/04/2023	District 3 B	Gouesnou Fc 3	Ploudalmezeau Arz 3	Ploudalmezeau Arz 3	25,00 €
23/04/2023	District 3 D	St Martin As 2	Guim Lamp Fc Enclos 3	Guim Lamp Fc Enclos 3	25,00 €
23/04/2023	District 3 H	Langolen Es 2	Quimper Ergue Armel Fc 3	Langolen Es 2	25,00 €
23/04/2023	District 3 I	Penmarch Cs 3	Loctudy As 2	Loctudy As 2	25,00 €

23/04/2023	District 4 El A	Lampaul Fc 3	Kernilis H 3	Kernilis H 3	15,00 €
23/04/2023	District 4 El B	Brest Pl Pil Rouge 2	Guipavas Gdr 4	Brest Pl Pil Rouge 2	15,00 €
23/04/2023	District 4 El C	Plouvorn Ag 4	Cleder Us 3	Cleder Us 3	15,00 €
23/04/2023	District 4 El F	Goulien Sp 2	Plozevet 3	Plozevet 3	15,00 €
23/04/2023	District 4 El F	Ploneour Fc 3	Plodiern Gmh 2	Ploneour Fc 3	15,00 €
23/04/2023	District 4 El G	Kernevel As 2	Pleuven Fc 3	Pleuven Fc 3	15,00 €

Forfait Général :

Championnat de District 3 poule H

S'agissant du 4^{ème} forfait occasionnel (23/10, 05/02, 16/04, 23/04), la Commission Sportive déclare l'équipe de Quimper Italia Us 4 forfait général conformément à l'article 87.4.b, et porte au compte du club une amende de 100,00 €, diminuée des sommes déjà versées.

Championnat de District 4 Elite poule F

S'agissant du 4^{ème} forfait occasionnel (26/02, 12/03, 02/04, 23/04), la Commission Sportive déclare l'équipe de Ploneour Fc 3 forfait général conformément à l'article 87.4.b, et porte au compte du club une amende de 100,00 €, diminuée des sommes déjà versées.

2 - Tournois

Ci-dessous les demandes d'homologation de tournois, et en application de l'article 92 des règlements généraux de la LBF, le montant des droits est porté au compte des clubs :

- Clubs de ligue : 40,00 €
- Clubs de district : 20,00 €

Demande d'homologation tournois seniors			
CLUBS	Date demande	Date tournoi	Décision District
Goulien Sp	29/03/2023	11/06/2023	Accord (rectificatif)

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN